

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 24 juin 2026

DEL_20260624_15

Nombre de Conseillers **29**
En exercice **25**
De présents **28**
De votants **28**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Mise à jour du tableau des emplois

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Guillaume HENNEQUIN – Laurence FREMINET - Gilles BRIAND – Emilie CORDIER – Hervé MORICE Eric MEIGNEN – Denis ROULAND – Laurence DUPONT Sébastien WAIRY Benoit PICHARD – Stéphanie BURNEL – Thierno DIALLO Catherine LE GRALL– Jessica NICOLAS (arrivée à 18h40) Edwin SANCHEZ-NOVAS – Magali MACE – Brieg PICAULT Gilbert LEMESTRE -- Denis DIDELON - Christelle CARO – Gabriel MULET Blandine BAZIN - Jérémy BOUVIER

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le **25 juin 2026**

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Stéphanie CHAGNON a donné son pouvoir à Jessica NICOLAS (arrivée à 18h40)
- Harmonie MOESSARD a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE
- Alice RIAUD a donné son pouvoir à Denis DIDELON -

Et que la convocation avait été faite le **17 juin 2026**

Absente : Mariam SHEIKH


Mme Christelle CARO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé

Dar de la campagne annuelle des avancements de grade, il est proposé aux membres du conseil municipal de procéder à la mise à jour du tableau des emplois par la création des postes détaillés afin de permettre à Monsieur le Maire de prononcer les avancements de grade au titre de l'an

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le

ID : 044-214402109-20260624-DEL_20260624_15-DE



Filière	Grade actuel	Grade obtenu	Cat.	Temps travail hebdo poste	Service	Service	Nombre poste
Technique	Adj. Tech. Ppal 2-ème classe	Adj. Tech. Ppal 1ère classe	C	35	Espaces publics	Logistique - Garage	1
Technique	Adj. Tech.	Adj. Tech. Ppal 2-ème classe	C	35	Direction services techniques- Pôle Education	Entretien des bâtiments- Restauration	1
Police	Brigadier	Brigadier-chef principal	C	35	Direction générale	Police Municipale	1
Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation ppal 2° cl	C	35	Pôle éducation-	Enfance	2
Administratif	Adjoint administratif ppal 2ème cl	Adjoint administratif ppal 1° cl	C	35	CCAS	CCAS	1

Dans le cadre de la continuité du service public au sein du service Petite Enfance et afin de pérenniser la situation d'un agent actuellement en disponibilité de sa collectivité d'origine et recruté en qualité d'agent contractuel par la Ville de Trignac, il est nécessaire de procéder à la création d'un poste.

Cette création de poste est déjà inscrite dans les dépenses du budget de la ville, l'agent étant déjà intégré aux effectifs rémunérés de la Ville depuis le 2 juin 2025.

Filière	Grade	Catégorie	Cat.	Temps travail hebdo poste	Service	Nbre de poste
Sanitaire et sociale	Educateur de jeunes enfants	A	1	35	Petite enfance	1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 83-54 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique,

Vu le tableau des emplois budgétaires de la Ville de Trignac

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 1^{er} avril 2026,

VU l'avis de la commission administration générale en date du 15 juin 2026,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1** : D'acter les créations de poste, listées ci-dessus
- **Article 2** : De modifier le tableau des emploi budgétaires de la Ville de Trignac tel que décrit ci-dessus,
- **Article 3** : De dire que la dépense est prévue au budget de la ville, Chapitre 012- Charges de personnels et frais assimilés
- **Article 4** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le



ID : 044-214402109-20260624-DEL_20260624_15-DE